

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le lundi 14 décembre, les membres du conseil municipal, appelés à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, se sont réunis à 19h00 à la mairie, sous la présidence de Madame MOISAN Michèle, Maire.

Date de la convocation : Mercredi 9 décembre 2015

Conseillers en exercice : 18

Conseillers présents : 16

Conseillers absents, représentés : 2

Etaient présents : Mmes BLINTZOWSKY Christiane, NABUCET-MAIGNAN Mélanie, MEHOUS Josiane, TADIER Joële, ANDRE Michèle, BOULIN Claude, RIO Isabelle, MM CALLIOT Michel, CHOLET Didier, LAUNAY Jacques, PINAUD Bernard, POINSOT Jean-Pierre, BERNARD Claude, GIRARD Jacques,

Etaient absents, représentés : PANNETIER Laurent, DROGUET Stéphan.

Madame BLINTZOWSKY Christiane, candidate, est élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2015-2-163 : Surveillance du camping municipal, saison 2016 :

Monsieur CALLIOT Michel, Adjoint en charge du camping municipal, informe qu'une consultation doit être effectuée afin de choisir l'organisme qui aura en charge la surveillance du camping pendant la saison 2016, soit du 1^{er} juillet au 31 août. Monsieur CALLIOT propose de renforcer cette surveillance entre le 13 juillet et le 20 août, période pendant laquelle, les besoins de sécurité sont les plus importants. Pour ce faire, il propose que la surveillance soit assurée par 6 agents entre 23h 00 et 3h00 du matin au lieu de 4 les années précédentes. Le coût supplémentaire pour la prestation serait d'environ de 9000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à lancer une consultation pour choisir l'entreprise qui aura en charge la surveillance du camping municipal en 2016, et selon les critères cités ci-dessus.

Délibération n°2015-2-164 : Prise de compétence par la communauté de communes du Pays de Matignon « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal »(PLUi) :

Monsieur CHOLET Didier, adjoint en charge de l'urbanisme, rappelle que conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu des dispositions de la loi ALUR (Accès au logement et un Urbanisme Rénové), les communes membres d'une intercommunalité doivent se prononcer sur les modifications statutaires de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

La Communauté de Communes, par délibération en date du 14 octobre dernier, a décidé de prendre la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

Il appartient au Conseil Municipal de délibérer à son tour sur cette prise de compétence, sachant que cette compétence sera de toute façon transférée de droit aux EPCI à compter du 27 mars 2017.

La Communauté de Communes propose de prescrire le lancement de l'étude du PLUi avant le 31 décembre 2015.

Cette prescription aura pour effet de suspendre le délai de trois ans de mise en conformité des PLU communaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le Conseil Municipal de Fréhel a lancé la révision de son PLU pour une mise en conformité du SCOT. La Communauté de Communes a proposé que les communes qui ont engagé une procédure pourront la mener à terme, sachant que les délibérations prises par les communes devront être validées par la communauté.

Dans le cas des fusions des EPCI dans le cadre de la loi NOTRE, le nouvel EPCI pourra au choix soit achever la procédure sur le périmètre initial de l'EPCI (Communauté de Matignon), quel que soit le degré d'avancement de l'étude, soit décider d'étendre la procédure sur l'ensemble du nouveau périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTTE que la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » soit transférée à la Communauté de Communes du Pays de Matignon ».

Délibération n° 2015-2- 165 : Attributions des fonds culturels et touristiques 2016 :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que la commission d'attribution des fonds culturels et touristiques s'est réunie le 14 décembre 2015 afin d'émettre un avis sur les demandes. Elle rappelle que la commission de contrôle de l'utilisation des fonds a validé l'utilisation des fonds versés en 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité à l'exception du vote des fonds de l'office de tourisme (15 voix pour, deux abstentions et une voix contre) ;

Vu les demandes formulées ;

Vu l'avis de la commission d'attribution des fonds culturels et touristiques du 14 décembre 2015 ;

Vu le montant des fonds à répartir pour l'année 2016 arrêté à la **somme de 106 714€**.

Arrête comme suit les attributions pour 2016 :

Comité des fêtes des fêtes Sables d'Or les Pins

Fonds demandés		Fonds attribués
13 juillet 2016 :		
Feux d'artifice et Fest noz	: 15 000€	15 000€
24 juillet 2016 :		
Concours d'élégance	: 6 000€	6 000€
Total :	21 000€	21 000€

Association Armor Volley-Ball

Fonds demandés		Fonds attribués
Organisation des Estivales de Volley :		
Promotion		Forfait 16 000€
Animation		
Fonctionnement du plateau technique		
	16 000€	
Total :	16 000€	Total : 16 000€

ESTIVALES DE VOLLEY-COMMUNE

FONDS DEMANDES	FONDS ATTRIBUES
Frais annexes liés à l'organisation de cette manifestation	14 414€

Comité des fêtes de Fréhel

Fonds demandés		Fonds attribués
4 juin 2016 :		
Raid des deux anses	: 6 000€	6 000€
12 juin 2016 :		
Course de côte Pléhérel-Plage	: 2 500€	Course de côte : 2 500€
		Feux d'artifice du 11 juin 2015 : 5 000€
6 août 2016 :		
Fest- noz Pléhérel-Plage		
Feux d'artifice	: 1 500€	1 500€
Total :	10 000€	Total : 15 000€

Association école de voile

Fonds demandés		Fonds attribués
Amélioration de la Flotte	: 4 748, 85€	
Promotion des animations		5000€
Pendant l'été	: 1 251,15€	
Total :	6 000€	5 000€

Office de tourisme

Fonds demandés		Fonds attribués	
Activités Cap Armor			
Vacances de Pâques	: 400€		400€
Animations sur le territoire	: 4 550€		
Calendrier des animations	: 5 500€		5 500€
Refonte partielle su site internet	: 3 000€		3 000€
Destination régionale	: 5 600€		5 600€
Mise à jour application jeu de Louis	: 1 320€		500€
Création de mini-vidéos	: 1 200€		
Rencontre avec des blogueurs	: 800€		
Réalisation de missions photos	: 1 000€		
Réalisation de jeux sur réseaux sociaux	: 200€		
Total	: 23 570€	total :	15 000€

Golf de Sables d'Or les Pins

Fonds demandés		Fonds attribués	
Ecole de golf	: 2 000€		2 000€
Tournoi Pro amateurs	: 1 000€		3 000€
Total	: 3 000€	Total	: 5 000€

Association à l'Est des Dunes

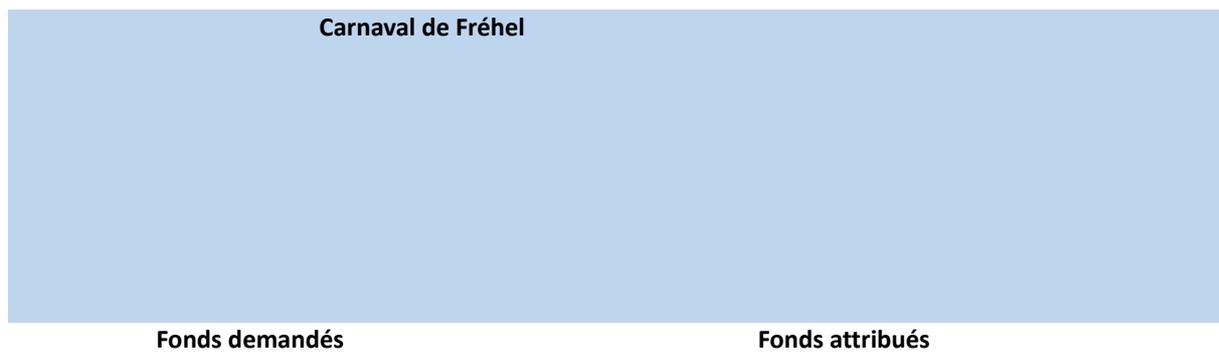
Fonds demandés

Fonds attribués

Samedi 9 juillet 2016 :
Concert classique chapelle Sables d'Or
Mercredi 20 juillet 2016 :
Concert de jazz théâtre de verdure (Plurien)
Mercredi 3 août 2016 :
Concert de jazz théâtre de verdure (Plurien)
Jeudi 18 août 2016 :
Concert classique chapelle Sables d'Or

Total : 5 000€
Total : 5 000€

Total : 4 000€
Total : 4 000€



10 avril 2016 :
Carnaval de Fréhel : 4 000€ 3 000€

Total : 4 000€

Total : 3 000€

Union commerciale « Les Sables »

Fonds demandés

Fonds attribués

11 juin 2016 :

Bikes à sables : 4 640€

19 juin 2016 :

La journée des enfants : 1 230€

26 juin 2016 :

Fête de la musique : 1 500€

Du 7 juillet au 25 août 2016 :

Les marchands de sables : 2 340€

Du 20 juillet au 3 août 2016 :

L'après- midi jazz : 2 300€

Total : 12 010€

Journée des enfants : 1 200€

Fête de la musique : 1 500€

Autres animations : 5 570€

8 300€

Total : 8 300€

Délibération n°205-2-166 : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ; avis du Conseil Municipal :

La loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), publiée le 7 août 2015, prévoit une rationalisation de la carte des Intercommunalités d'ici le 1^{er} janvier 2017. C'est à ce titre que Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor a présenté, le 13 octobre 2015, son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Dans ce schéma, la Communauté de Communes du Pays de Matignon est associée à la Communauté de communes de Plancoët-Plélan.

L'ensemble du Conseil Municipal a eu connaissance des documents concernant cette proposition.

Madame le Maire propose que le Conseil Municipal se prononce à bulletin secret sur le schéma proposé. Cette proposition est acceptée par le Conseil Municipal

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant :

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 18

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour le projet de Schéma Départemental : **12 voix**

Contre le projet de Schéma Départemental : **6 voix**

Délibération n° 2015-2-167 : Révision du Plan Local d'Urbanisme ; Désignation du cabinet chargé de l'étude :

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 29 octobre 2015 (n°2015-2- 145), le Conseil Municipal a décidé la prescription de la révision du PLU. Il avait été prévu que cette étude soit confiée au Cabinet GEOLITT, ce dernier ayant travaillé pour la commune dans le cadre des précédentes modifications du document d'urbanisme. Ce point avait d'ailleurs fait l'objet d'une information lors du conseil municipal du 24 septembre 2015.

La délibération autorisant la signature du contrat qui aurait dû être prise le 29 octobre 2015 a été omise. Il s'agit de réparer cet oubli.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE de confier l'étude de la révision du Plan Local d'Urbanisme au cabinet GEOLITT, pour un montant de 14 931,00€ TTC.

PRECISE que la mission prend effet à compter du 29 octobre 2015, date de la décision de la prescription de la révision du PLU.

AUTORISE le Maire à signer le contrat.

Délibération n° 2015-2-168 : Domaine de la Grande Abbaye, Attribution des marchés de travaux :

Madame le Maire rappelle que par délibération n° 2015-2-128 du 29 octobre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à lancer une consultation, afin de procéder au choix des entreprises qui auront en charge les travaux d'aménagement du lotissement « Domaine de la Grande Abbaye ».

La commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des propositions des entreprises s'est réunie le 1^{er} décembre 2015.

Le cabinet en charge du dossier a procédé à l'analyse des propositions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} décembre 2015 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du 3 décembre 2015 ;

ARRÊTE comme suit les entreprises retenues pour les travaux de viabilisation du lotissement « Domaine de la Grande Abbaye » :

Lot n° 1 : Terrassement, voiries : Entreprise Colas-Ouest TP pour un montant de 826 344,71€ HT

Lot n° 2 : Réseaux ; Entreprise Ouest TP pour un montant de 47 612,50€ HT

Lot n° 3 : Espaces verts : Entreprise Sparfel pour un montant de 93 519,36€ HT

AUTORISE le Maire à signer les marchés correspondants et tous documents administratifs relatifs à ce dossier.

AUTORISE le Maire à rechercher les financements nécessaires.

Délibération n° 2015-2-169 : Lotissement du Domaine de la Grande Abbaye ; Mission SPS :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que dans le cadre des travaux de viabilité du lotissement du Domaine de la Grande Abbaye, il y a lieu de prévoir une mission de coordination SPS (Sécurité Protection Santé), les éléments de la mission devant être conformes à la législation applicables à la nature des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à lancer une consultation en vue du choix d'un cabinet pour une mission de coordination Sécurité Protection Santé.

AUTORISE le Maire à signer le contrat à venir après avis de la commission des travaux.

Délibération n° 2015-2-170 : Acquisition du mobilier pour la salle du Conseil Municipal :

Madame le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal n° 2015-2-121 du 29 octobre 2015, l'assemblée l'a autorisé d'une part à engager une consultation pour l'acquisition du mobilier destiné à la salle du Conseil et à signer les bons de commandes d'autre part.

Il ressort des consultations que le montant de l'acquisition comprenant les tables et une trentaine de chaises sera d'environ 16 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la solution proposée.

Délibération n° 2015-2-171 : Plan Opérationnel d'Investissements 20165 ; demande de subvention :

Monsieur CALLIOT Michel, adjoint en charge du dossier concernant le plan de désherbage communal, informe les membres de l'assemblée que le Conseil Régional propose un dispositif financier de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau à l'échelle des Schémas d'Aménagement et Gestion de l'Eau (SAGE).

Monsieur CALLIOT rappelle que la commune est engagée dans le plan de désherbage intercommunal du Pays de Matignon (objectif zéro phyto), à ne pas utiliser de produits phytosanitaires à compter du 1^{er} janvier 2016.

La commune est intéressée par ce programme car dans le cadre des objectifs fixés, elle aura besoin d'acquérir du matériel spécifique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière pour l'acquisition de matériels et d'équipements de désherbage alternatif.

Questions et affaires diverses :

Chenilles processionnaires :

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée qu'elle a reçu plusieurs courriers concernant l'invasion de chenilles processionnaires sur notre territoire et en particulier à Sables d'Or les Pins. Elle a eu très récemment l'occasion d'en informer le Sous-Préfet de Dinan lors d'une visite sur le site.

Monsieur PINAUD Bernard, élu référent de ce dossier, confirme que l'invasion des chenilles est alarmante. Les méthodes de lutte traditionnelles, à savoir l'échenillage et le piégeage, ne suffiront pas à limiter et/ou éradiquer le phénomène. En effet, le développement spectaculaire observé est dû à des conditions favorables liées à la situation géographique des pins (microclimat) et aggravé par des températures trop douces.

Des experts de l'Institut National de la Recherche Agronomique et de l'Agence Régionale de la Santé proposent de venir sur le site afin d'évaluer l'ampleur du phénomène. Madame le Maire précise que Monsieur le Sous-Préfet assistera à cette visite.

Au regard des constatations, des solutions seront proposées qui auront valeur de test au niveau national.

Noël des enfants du personnel communal :

Madame le Maire informe que la remise des cadeaux de Noël aux enfants du personnel aura lieu le vendredi 18 décembre à 18 h00 à la salle des fêtes.

Vœux du Président de la Communauté de Communes de Matignon :

La cérémonie des vœux est programmée au vendredi 15 janvier à la salle des fêtes de Matignon.

Vœux de la municipalité de Fréhel :

La cérémonie des vœux est programmée le samedi 9 janvier à la salle des fêtes de Fréhel.

Recrudescence des vols et des infractions sur le territoire :

Madame le Maire informe qu'une recrudescence des vols et des effractions a été observée sur le territoire. Chacun doit rester vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire

La Secrétaire